Epargne, impôts et assurances sociales

Autor(en): **Mattei, Aurelio**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **43 (1985)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-139295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Epargne, impôts et assurances sociales

Aurelio Mattei,
professeur à l'Université de Lausanne

I. INTRODUCTION

L'épargne et l'accumulation du capital qui s'ensuit constituent l'élément essentiel de toute croissance économique. En effet, s'il n'y avait pas eu d'épargne, les hommes vivraient encore aujourd'hui dans les cavernes. Il est vrai que le progrès technique a souvent joué un rôle plus grand que l'accumulation du capital. Néanmoins, l'importance de l'épargne reste indiscutable puisque le progrès technique exige généralement des investissements supplémentaires. Les moyens de production utilisés dans une économie représentent un capital physique qui n'a pu être obtenu que grâce à une épargne préalable.

Toute épargne individuelle ne conduit pas à un investissement au sens réel puisqu'elle peut être consommée par une autre personne avec un résultat nul au niveau global. Par ailleurs, la décision d'épargner n'est pas liée, dans beaucoup de cas, à la décision d'investir. A court terme et dans certaines situations, on peut même observer un effet négatif de l'épargne sur le revenu national. Si les individus cachent leurs épargnes sous le matelas, la demande globale risque d'être insuffisante et conduira à une diminution de la production et du revenu. Il se peut aussi qu'une baisse du taux d'intérêt, provoquée par une offre plus importante de capitaux, n'ait aucun effet sur les investissements. D'autre part, la somme épargnée dépend aussi du revenu et alors les tentatives d'épargner davantage peuvent aboutir à une épargne globale plus faible. Ces possibilités ont été soulignées par Keynes et ne s'appliquent qu'à des situations de sous-emploi.

L'existence d'une épargne excessive ne constitue pas le danger principal des économies modernes. Au contraire, on observe plutôt une baisse de la proportion du produit intérieur brut (c'est-à-dire la production nationale) consacré à l'épargne. Aux Etats-Unis, le pourcentage de l'épargne nette a passé d'environ 20% en 1860 à 2% en 1983. Comme le développement des crédits à la consommation est l'une des causes de la baisse, il est probable que cette tendance se généralise aux autres économies en même temps que les techniques modernes de crédit et de paiement.

En Suisse, l'épargne nette reste encore importante mais on constate une légère baisse depuis la récession de 1974-75. Le taux moyen, qui était de 20% pour la période de 1960-1974, se situe actuellement aux environs de 17%. Au Japon, l'épargne nette est un peu plus forte et elle permet surtout un investissement considérable qui explique la croissance rapide de ce pays.

Le surplus de la balance des opérations courantes (balance des revenus) de la Suisse implique qu'une partie de l'épargne est exportée. En effet, si un Suisse achète des actions américaines, la personne qui, aux Etats-Unis, lui a vendu ces actions peut soit acheter des actions suisses et dans ce cas l'épargne reste en Suisse (il ne s'agit que d'une opération qui concerne les actifs financiers), soit acheter des marchandises suisses et alors il y a une exportation de capitaux (au sens réel) vers les Etats-Unis. Par conséquent, le surplus de la

balance des opérations courantes[1] correspond à une exportation de capitaux et ainsi l'investissement en Suisse est plus faible que l'épargne. En 1983, la formation brute (puisque l'on compte aussi les investissements de remplacement) de capital fixe représentait le 23% du produit intérieur brut. Ce taux était de 30% au Japon[2] tandis que les Etats-Unis pouvaient financer une partie de leurs investissements par des importations de capitaux et porter ainsi leur taux à 17%. Ce transfert net de capitaux a dépassé les 90 milliards de dollars en 1984. Comme, d'autre part, le déficit du budget de l'administration fédérale américaine a été de 175 milliards de dollars, on pourrait dire qu'il a été, pour la moitié, indirectement financé par l'étranger.

Evidemment, un pays ne peut pas continuer à s'endetter sans limite. Il doit y avoir tôt ou tard un surplus d'exportations afin de rembourser les capitaux empruntés et les intérêts. La situation d'un pays créancier est similaire mais il est beaucoup plus facile de financer un excédent d'importations par un rapatriement de l'épargne que le contraire. Ceci est particulièrement vrai pour la Suisse qui a déjà une balance commerciale déficitaire.

L'analyse de la composition de l'épargne révèle une augmentation du pourcentage provenant des ménages jusqu'en 1974 et ensuite une diminution relative par rapport à celle des caisses de pension. L'importance de l'épargne des entreprises a évolué en sens inverse. L'épargne nette a été de 35,8 milliards de francs en 1983 dont 11,3 provenant des entreprises et 6,3 de l'Etat (y compris la sécurité sociale). Les ménages ont épargné 18,2 milliards de francs mais le 57% de ce montant constitue une épargne obligatoire figurant dans les comptes des caisses de pension et les autres instituts analogues. L'épargne libre ne représente plus que le 5,8% du revenu disponible des ménages. En utilisant le concept des trois piliers de la sécurité sociale suisse, on peut dire que l'épargne du deuxième pilier a été d'environ 10 milliards et celle du troisième pilier de 7,8 milliards de francs. Le premier pilier est basé sur le système de répartition et son épargne est par conséquent négligeable.

Tous les chiffres que nous utilisons ici sont tirés de la comptabilité nationale. L'épargne n'est pas estimée directement mais résulte de la différence entre revenu et consommation. Il se peut que la valeur ainsi obtenue soit peu précise. Une estimation du département d'économie politique de l'Union de Banques Suisses (cf. *Notices économiques UBS,* décembre 1984) arrive à des chiffres nettement plus élevés (19,5 milliards pour l'UBS contre 7,8 selon l'Office fédéral de la statistique). Il est difficile de savoir quel est le chiffre le plus proche de la réalité. Les données obtenues en prenant les statistiques bancaires nécessitent une subdivision très problématique des épargnants entre les ménages (résidant en Suisse) et les autres titulaires de comptes. Néanmoins, il semblerait que le chiffre de l'Office fédéral de la statistique soit un peu trop bas, mais une étude approfondie est nécessaire avant de tirer une conclusion définitive.

---

[1] Il convient de souligner ici la contradiction évidente de ceux qui dénoncent le fait que la Suisse a une balance commerciale excédentaire avec les pays en voie de développement. Un excédent implique une exportation de l'épargne vers ces pays afin qu'ils puissent investir sans trop restreindre leur consommation. Par contre, il n'y a aucune contradiction à souhaiter un accroissement des dons (biens de consommation ou biens d'équipement) ou des prix des biens exportés par les pays en voie de développement (mais alors la demande diminue).

[2] Si un étranger achète des obligations convertibles japonaises et il n'y a pas une augmentation des importations ou une diminution des exportations au Japon, il n'y a aucun transfert de l'épargne étrangère vers ce pays. En 1983, le Japon avait une balance des opérations courantes excédentaires et ceci implique qu'il exportait une partie de son épargne.

Les individus épargnent pour toute une série de raisons qu'il convient brièvement de mentionner. Premièrement, l'épargne est la conséquence de la prise en compte des besoins et des revenus futurs. Elle permet une synchronisation entre la consommation et le revenu disponible. Un changement transitoire de revenu n'aura pas le même effet sur la consommation qu'une augmentation permanente des ressources du consommateur.

L'épargne est aussi liée à l'incertitude de l'avenir. Le coût toujours croissant des frais médicaux et hospitaliers incite beaucoup d'individus, en particulier les personnes âgées, à continuer d'épargner même lorsque le revenu diminue. Le désir de transmettre une partie de sa fortune aux héritiers explique également une partie de l'épargne. Il y a enfin l'épargne forcée due à l'affiliation obligatoire à une caisse de pension ou causée par l'inflation qui peut conduire le consommateur à interpréter une augmentation des prix comme une hausse réelle plutôt qu'une seule modification nominale.

Tous ces motifs sont obtenus en procédant à une analyse introspective et à une vérification empirique du comportement des consommateurs. On pourrait aussi interviewer un échantillon d'individus afin de connaître les raisons explicitement indiquées. Le Service d'études économiques du Crédit Suisse a effectué un sondage de ce type (cf. *Bulletin du Crédit Suisse*, février 1983). Comme plusieurs réponses étaient possibles, il est difficile de déterminer l'importance respective des réponses données. D'autre part, les questions n'étaient pas complètes puisqu'on a oublié le cas de l'héritage. Néanmoins, on retrouve les différents motifs évoqués ci-dessus. La question qui a reçu le plus de réponses positives (le 74% des personnes interviewées épargnent afin de «parer à toute éventualité») peut indiquer un problème de synchronisation entre consommation et revenu ou un comportement de précaution. Enfin, le fait que le 12% des personnes interviewées répondent qu'elles épargnent «en raison des taux d'intérêt» ne permet pas de déterminer l'influence de cette variable sur le montant de l'épargne.

Dans la prochaine section nous examinerons les effets des impôts sur l'épargne des ménages. On passera ensuite à une analyse de l'influence des assurances sociales.

II. ÉPARGNE ET IMPÔTS

Les impôts directs diminuent le revenu disponible des ménages. Comme l'épargne est une fonction de celui-ci, les impôts influencent négativement la consommation et l'épargne des ménages. Cet effet de revenu est une conséquence inévitable de la décision de prélever un impôt. Lorsque celui-ci est redistribué aux individus (dépenses de transfert de l'Etat) il y aura un effet sur la consommation et l'épargne si la propension marginale à consommer n'est pas la même entre les contribuables et les bénéficiaires des subventions.

Les choix concernant l'activité de l'Etat impliquent des impôts plus ou moins importants. L'examen de ces questions dépasse le cadre de cet article et on supposera ici que la dimension du secteur public a été déterminée et il faut donc assurer son financement. Dès lors, on peut se demander si l'Etat doit emprunter les capitaux dont il a besoin ou prélever des impôts. La solution choisie peut avoir des conséquences économiques importantes.

Une hypothèse très spéciale, déjà envisagée par Ricardo, conduit à la conclusion qu'il n'y a aucune différence entre emprunt public et impôt. En effet, on pourrait imaginer que les

individus perçoivent que les générations futures devront rembourser les emprunts et tiennent compte de la diminution d'utilité qui en résulte pour leurs héritiers. Par conséquent, ils épargnent davantage afin de leur transmettre une fortune plus importante pour rembourser les emprunts. Ceci revient à considérer les ménages comme des entités ayant une durée de vie infinie.

Il est très improbable que l'attitude des individus soit aussi clairvoyante. Dans la majorité des cas, une diminution de l'impôt se traduira, en partie, par une consommation plus forte. L'Etat se trouvera en concurrence avec les entreprises sur le marché des capitaux[3]. Il y aura alors une diminution de l'investissement privé puisque celui-ci sera partiellement évincé par les requêtes du secteur public.

Les impôts sur le revenu ont des effets sur l'offre de travail. Dans le cas des femmes mariées, la progressivité de l'impôt se traduit rapidement par des pourcentages d'environ 50% du revenu à verser à l'Etat. Une étude effectuée aux Etats-Unis[4] a estimé que la réduction de l'offre de travail des femmes mariées est d'environ 18% tandis que celle des maris est de 8,5%. Par contre, lorsque le revenu du ménage est très bas, il y a un effet opposé puisque le salaire de la femme est nécessaire pour équilibrer le budget familial.

Certains auteurs en arrivent même à la conclusion qu'une baisse des impôts conduit à une hausse des recettes fiscales. Ce résultat implique une forte augmentation du travail rémunéré qui est peu vraisemblable dans notre pays. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'effet négatif exercé par des impôts progressifs toujours plus élevés.

L'impôt sur le revenu de la fortune peut modifier substantiellement le rendement net du capital. En effet, tous les systèmes fiscaux sont basés sur le concept de revenu nominal qui ne représente pas un gain véritable en période d'inflation. Le revenu réel est donné par la différence entre le rendement et la dépréciation monétaire de la fortune. Le problème de la progression à froid, due à l'utilisation du revenu nominal comme base de calcul de l'impôt, est un exemple très connu des conséquences de l'inflation sur un système d'imposition fiscale qui ignore ce phénomène. Or, l'effet sur le rendement net du capital est encore plus important. Il arrive parfois que le revenu nominal du capital ne suffise pas à compenser la baisse du pouvoir d'achat de celui-ci. Par conséquent, un impôt sur un revenu réel inexistant n'est rien d'autre qu'une taxe déguisée sur la fortune qui change considérablement d'une année à l'autre. Un exemple très simple permet d'illustrer ce problème. Supposons qu'en 1945 une personne, âgée de 25 ans, achète une obligation de la Confédération de 1000 fr. et d'une durée de dix ans. Les années suivantes, elle effectue la même opération mais en prenant un montant équivalent (en valeur réelle) aux 1000 fr. utilisés en 1945 (la valeur correspondante pour 1984 est de 3159 fr.). D'autre part, les intérêts et les obligations échus sont réinvestis de la même manière. Au début de 1985, au moment de la retraite, cette personne a un capital (de 134 753 fr.) qui est inférieur à la valeur réelle de l'épargne effectuée et ceci malgré les intérêts versés chaque année sur le montant investi. En effet, cette personne a dû payer des impôts sur le revenu nominal de la fortune accumulée. Lorsque le taux marginal de l'impôt est supérieur à 7,8%, c'est-à-dire dans le cas d'un revenu imposable dépassant 5000 fr. par an, les intérêts versés n'ont pas suffi

[3] Si les capitaux sont fournis par la banque centrale, on obtiendra un financement effectif par l'impôt déguisé représenté par l'inflation qui en résultera.

[4] Cf. J.A. Hausman, «Stochastic Problems in the Simulation of Labor Supply» dans M. Feldstein (Ed.), Behavioral Simulation Methods in Tax Policy Analysis, University of Chicago Press, 1983, p. 47-69.

à compenser la perte de pouvoir d'achat et à payer les impôts sur ce revenu nominal. Si cette personne avait acheté du bois pour se chauffer pendant sa retraite, elle en aurait accumulé une quantité supérieure à celle qu'elle peut acheter aujourd'hui avec les capitaux investis en obligations de la Confédération (on suppose que le prix du bois suit l'indice des prix à la consommation). Cet exemple explique la fuite vers les biens réels que l'on enregistre à chaque accroissement de l'inflation. L'épargne bancaire et les actifs financiers sont fortement pénalisés par l'inflation et les impôts.

Si l'on veut encourager l'épargne, il faut considérer des systèmes fiscaux qui ne créent pas des effets négatifs aussi importants. L'impôt sur la consommation est le système de prélèvement fiscal que la grande majorité des économistes propose aujourd'hui. Dans la déclaration fiscale, on calculerait la consommation de manière indirecte, en prenant le revenu et en déduisant l'épargne. Il s'agirait de généraliser les déductions déjà accordées actuellement pour les cotisations versées aux caisses de pension.

Un système pur d'impôt sur le revenu ne devrait pas permettre de déductions telles que celles accordées pour les cotisations du deuxième pilier qui représentent une épargne. Par conséquent, le système actuel admet déjà la déduction d'une partie de l'épargne. Avec un impôt sur la consommation, on supprimerait la discrimination entre l'épargne effectuée par l'intermédiaire des caisses de pension et l'épargne libre du contribuable. En effet, il n'y a aucune raison de privilégier la première puisque la deuxième est souvent utilisée pour des investissements beaucoup plus productifs.

L'impôt sur la consommation peut être tout aussi progressif que celui sur le revenu. D'autre part, on peut fixer des barèmes différents selon le nombre de personnes dans le ménage. Evidemment, si un contribuable épargne davantage, toutes choses égales par ailleurs, il devra payer moins d'impôt, mais le but de ce système est précisément de favoriser l'épargne. En outre, lorsque l'épargne sera dépensée, il faudra payer l'impôt sur cette somme puisqu'une diminution de la fortune correspond à une augmentation de la consommation.

Les impôts indirects sont un autre système d'impôt sur la consommation. Aussi ces impôts peuvent être progressifs. Tout d'abord, il est faux de dire que dans ce système l'impôt n'est pas lié à la capacité financière du contribuable. Même avec un taux unique, un individu ayant un revenu élevé paye plus d'impôts que celui disposant d'un faible revenu puisque la consommation est différente dans les deux cas. D'autre part, il est possible d'utiliser des taux différents selon les produits, de manière à avoir un impôt sur la consommation identique à celui sur le revenu. Le calcul des différents taux doit naturellement tenir compte de l'élasticité de la demande des biens de luxe.

A long terme, ces modifications du système fiscal conduisent à une augmentation du revenu national et, par conséquent, à des recettes fiscales plus importantes. Des simulations effectuées en utilisant un modèle économétrique révèlent que le gain en bien-être est considérable. On peut l'estimer à environ 3% du produit intérieur brut.

Les questions liées au choix d'un meilleur système fiscal font actuellement l'objet de nombreuses discussions dans les milieux politiques de plusieurs pays. La nécessité de modifier le système actuel est généralement reconnue. La résistance principale provient de l'administration fiscale qui adopte souvent une attitude myope et ne considère que les effets immédiats, parfois négatifs, sur les recettes.

Même si l'on reste dans le cadre d'un impôt sur le revenu, il y a des améliorations importantes qui peuvent être apportées. Un taux marginal constant, mais avec des exemptions importantes pour les bas revenus, aurait moins d'effets négatifs sur l'offre de travail et sur l'épargne.

Théoriquement, le meilleur système est un impôt forfaitaire. Dans ce cas, il n'y a aucun effet sur le comportement du contribuable puisque l'impôt n'est pas déterminé en fonction de ses activités économiques. Toutefois, un tel système n'est pas lié à la capacité financière du contribuable et, de ce fait, il est inacceptable. On cherche alors des systèmes qui dépendent de la capacité financière du contribuable et ayant des effets négatifs très réduits. Les systèmes que nous avons examinés ci-dessus satisfont ce double critère.

On pourrait croire que la suppression de l'impôt sur l'épargne ne favorise que les contribuables ayant un revenu élevé et pouvant ainsi épargner davantage. Ce raisonnement est faux puisqu'il ne tient pas compte de tous les effets diffus d'un accroissement de l'épargne. L'accumulation du capital fait croître le rapport capital/travail et ceci conduit à une augmentation du rendement du travail. Les salaires seront plus élevés et il y aura alors un transfert de revenu en faveur des travailleurs. Le fort accroissement de la productivité du travail enregistré depuis la révolution industrielle est dû en grande partie à l'utilisation d'un équipement toujours plus important (par unité de travail) et qui a été constitué grâce à l'épargne.

III. ÉPARGNE ET ASSURANCES SOCIALES

Les assurances sociales répondent à l'un des motifs qui conduisent les individus à épargner: pouvoir continuer à consommer pendant les années de retraite. Ce désir de conserver le niveau de vie qu'on a atteint expliquerait, selon des études récentes, une grande partie de l'épargne des individus. Il est dès lors très important de connaître les effets des assurances sociales sur l'épargne des ménages.

La sécurité sociale remplace une partie importante du revenu des capitaux accumulés en prévision de la retraite et elle représente parfois davantage que ce montant. On n'a plus autant besoin d'épargner pour pouvoir conserver son niveau de vie pendant les années de retraite. La sécurité sociale a alors une influence négative sur l'épargne. Toutefois, cet effet de substitution peut être partiellement ou entièrement compensé par une diminution de l'âge de la retraite qui exige une épargne plus importante. En effet, si l'on prend la retraite plus tôt, la durée sera généralement plus longue. Il y a donc deux effets qui agissent en sens contraire. A priori, on ne peut pas dire quel sera le résultat final. La diminution du pourcentage de personnes actives, dans la classe d'âge 65-69, a été considérable entre 1950 et 1980. On est passé de 68,7% à 25,7%. Une baisse aussi forte n'est désormais plus possible. Par conséquent, ce dernier effet ne sera plus aussi important dans les prochaines années et alors l'épargne sera plus faible.

On pourrait aussi imaginer que la sécurité sociale ne fasse que remplacer les transferts privés entre les générations. Le soutien que les enfants accordaient autrefois à leurs parents est remplacé par les rentes versées par l'assurance vieillesse et survivants (AVS). Si la sécurité sociale implique des contributions futures plus importantes, il faudrait alors que l'on observe le cas contraire pour qu'il n'y ait aucun effet sur l'épargne. La fortune laissée en héritage doit

être plus grande dans ce cas, afin de compenser la hausse future des cotisations. Comme nous le verrons ci-dessous, les contributions à l'AVS sont assimilables à des impôts. On peut alors refaire le même raisonnement qui a été présenté lorsqu'on a examiné la différence entre impôt et emprunt public. Néanmoins, il est difficile de croire que la majorité des individus ait un comportement si prévoyant et clairvoyant.

Il y a une différence fondamentale entre le premier et le deuxième pilier de la prévoyance sociale. L'AVS est basée sur le principe de la répartition tandis que le deuxième pilier repose sur celui de la capitalisation. Tout d'abord, nous allons examiner le cas de l'AVS qui est celui qui présente les conséquences les plus importantes au niveau macroéconomique.

L'effet le plus probable de l'introduction d'un système de sécurité sociale, basé sur le principe de la répartition, est une diminution de l'épargne privée. Les estimations empiriques indiquent une baisse de l'épargne d'environ 20%. Evidemment, il ne s'agit que d'une diminution relative. Il serait faux de dire que la sécurité sociale n'a pas d'effet négatif sur l'épargne puisque celle-ci a augmenté depuis que l'AVS a été introduite. Comme la hausse des revenus a été très forte, il y a eu une augmentation de l'épargne malgré l'effet négatif de la sécurité sociale. Si la sécurité sociale conduit à une hausse de la consommation et, par conséquent, à une diminution de l'épargne, alors on peut affirmer que l'épargne serait plus élevée dans le cas où cet effet négatif est absent. Les estimations empiriques mentionnées ci-dessus ont été effectuées de cette manière.

Une sécurité sociale basée sur le système de répartition ne réalise aucune épargne puisque les cotisations sont utilisées pour payer les rentes. Du point de vue économique, l'AVS opère une redistribution des revenus entre personnes actives et retraités. Il serait plus juste de parler d'un système de versement de rentes financé par un impôt proportionnel (les cotisations) plutôt que d'employer le mot d'assurance, même s'il y a un faible lien, au niveau individuel, entre cotisations et rentes. Le 97% des recettes de l'AVS sont représentées par des impôts. Le 80% de ces impôts sont les contributions directes des employeurs et des employés (l'impôt est proportionnel au revenu du travail). Le reste est la subvention des pouvoirs publics, financée par des impôts indirects et des impôts progressifs sur le revenu. Le fonds de compensation (qui donne le 3% des recettes) ne permet que de payer les rentes pour une année. Les cotisations ne servent pas à constituer un capital qui pourra être utilisé pour payer des rentes au moment de la retraite. Le versement des rentes sera financé par les cotisations qui seront versées pendant la même année. Il est dès lors très important qu'il n'y ait pas de déséquilibre entre cotisants et rentiers.

Dans les pays en voie de développement, on dit souvent que les enfants représentent une sécurité pour la vieillesse des parents, d'où le désir des couples d'avoir un nombre suffisant d'enfants. Dans nos pays, le lien n'existe plus au niveau individuel mais il subsiste au niveau global et il serait dangereux de l'oublier. Lors de l'introduction de l'AVS, la population active augmentait régulièrement. On est passé de 3,2 millions en 1952 à 4,4 millions en 1983. Dans ces conditions, le versement de rentes importantes pouvait être fait sans exiger des cotisations élevées, malgré le fait que les retraités n'étaient affiliés que depuis quelques années. On aurait crû avoir trouvé la solution magique pour résoudre le problème de la vieillesse et dans certains milieux on proposait d'étendre ce système.

Malheureusement, les prestidigitateurs n'ont pas beaucoup de succès avec les questions économiques. Nous connaîtrons ces prochaines années le revers de la médaille. Le nombre de

rentiers augmentera considérablement tandis que celui des cotisants ne variera pas beaucoup. En 1970, il y avait 5 personnes actives pour 1 retraité. Les cotisants étaient moins nombreux puisque dans ce chiffre il y a les personnes sans activité lucrative. Le nombre de personnes actives pour 1 retraité ne sera que de 3 en 2020 selon les estimations, à notre avis encore trop optimistes, de l'Office fédéral de la statistique.

Actuellement, l'indexation des rentes est faite en prenant un indice mixte qui tient compte du taux d'inflation et de l'évolution des salaires. Comme les contributions dépendent des salaires, la situation financière de l'AVS ne se détériore pas trop si la productivité du travail croît et si l'emploi reste à un niveau élevé. Dans le cas contraire, il faudra augmenter les cotisations ou modifier l'indice utilisé pour l'indexation des rentes. Une prévision pour 40 ans (puisque c'est à cette époque que le rapport rentiers/cotisants sera beaucoup plus grand) est un exercice trop hasardeux pour des variables économiques. On se limite alors, lorsqu'on veut examiner les conséquences à long terme du vieillissement de la population, à de simples extrapolations en prenant différents taux de croissance. Les conclusions dépendent évidemment des paramètres choisis. Néanmoins, on peut affirmer que tous les systèmes basés sur le principe de répartition devront résoudre des problèmes financiers difficiles ces prochaines années.

L'AVS verse des rentes ne dépassant pas une certaine valeur maximale, malgré le fait que les contributions ne sont pas limitées à un certain revenu maximum. Ceci ne signifie pas automatiquement que l'AVS ne soit pas avantageuse pour les revenus élevés, puisque les rentes sont adaptées en fonction de l'évolution des prix et des salaires. Dans chaque cas, il faudrait calculer les rentes que l'on peut obtenir si les contributions étaient utilisées pour payer des primes à une compagnie d'assurances sur la vie ou investies dans des papiers-valeurs peu risqués. Comme les rentiers d'aujourd'hui n'ont payé que quelques années de contributions, le rendement de ces sommes versées est très élevé, y compris pour les personnes ayant eu des hauts revenus. Evidemment, la situation sera différente lorsqu'on aura des retraités qui auront payé des contributions pendant toute leur vie active.

Certains auteurs pensent que l'introduction d'un système obligatoire de pension tel que celui du deuxième pilier, entré en vigueur le 1er janvier 1985, conduit à une augmentation de l'épargne. Les individus seraient contraints d'épargner davantage que le montant qu'ils souhaitent. On craint même la formation d'une épargne excessive que les caisses de pension ne sauraient pas comment investir.

Les capitaux gérés par les caisses de pension dépassent déjà aujourd'hui les 100 milliards de francs et ils continueront d'augmenter dans les prochaines années. Néanmoins, il y aura vraisemblablement une baisse de l'épargne privée et il n'est pas du tout évident que l'épargne globale soit influencée par l'introduction du deuxième pilier. Par contre, il y aura une modification des investissements effectués avec ces fonds. Les placements des privés ne correspondent pas à ceux des caisses de pension qui doivent satisfaire à des critères strictes de sécurité. Le problème principal du système obligatoire de retraite est celui d'une répartition différente, et probablement peu optimale du point de vue économique, de ces capitaux plutôt que le risque d'une épargne excessive. Il se peut qu'il y ait une offre excédentaire de capitaux pour le secteur public et une insuffisance de fonds pour les investissements risqués et beaucoup plus productifs. Certains auteurs pensent que cette offre abondante peut conduire les collectivités publiques à s'endetter davantage et de manière excessive, puisqu'il n'y aurait aucune difficulté à emprunter les fonds désirés.

On estime que la prévoyance professionnelle obligatoire n'entraîne des modifications de revenu que pour environ le 20% des salariés. Ce seul chiffre suffit à relativiser les effets possibles de cette loi. En ce qui concerne les conséquences macroéconomiques du système choisi (celui de la capitalisation), on peut dire qu'une partie des investissements effectués aujourd'hui, en utilisant l'épargne des cotisants, sera effectivement disponible au moment de la retraite. L'exemple classique est celui des homes pour personnes âgées. Les autres biens et services, nécessaires aux retraités, ne seront produits qu'au moment de l'utilisation mais ceci n'implique pas que le système de capitalisation ait les mêmes effets, en ce qui concerne la production de biens et services, que celui de répartition. Comme nous l'avons déjà souligné, l'épargne réalisée par les caisses de pension peut permettre des investissements plus importants conduisant à une production future plus grande. D'autre part, la Suisse n'est pas une nation vivant en régime d'autarcie. Les importations représentent le 35% du produit intérieur brut. Par conséquent, si l'épargne est investie à l'extérieur de la Suisse, on pourra acheter, le moment venu, le blé et les autres biens et services étrangers, sans aucun sacrifice pour la population active suisse vivant à cette époque. Par contre, un système de répartition implique une redistribution de la production suisse entre la population active et les retraités.

Le Japon est le seul pays à avoir un système de sécurité sociale basé en grande partie sur le principe de capitalisation. Son fort taux d'épargne est aussi dû à ce système choisi pour la sécurité sociale. En Suisse, le deuxième pilier est basé principalement sur ce principe. On peut alors dire que les effets sur l'épargne globale sont beaucoup moins importants que ceux de l'AVS. Les problèmes liés à cette méthode sont différents. Un système comprenant une accumulation de capital rencontre des difficultés sérieuses en cas d'inflation. En effet, il arrive souvent que le rendement réel des capitaux soit nul dans ce cas, surtout si la banque centrale n'adopte pas une politique monétaire restrictive. Avec des gains réels insignifiants, les rentes deviennent insuffisantes et on est alors obligé d'introduire certains aspects de la méthode de répartition. Le système japonais présente un exemple intéressant des modifications apportées pour résoudre ce problème.

La loi suisse sur la prévoyance professionnelle prévoit une adaptation des rentes à l'évolution des prix. Les caisses de pension doivent prélever une cotisation, égale à 1% des salaires, pour financer cette dynamisation des rentes. Par conséquent, nous avons ici un concept de répartition[5] qui est introduit dans un système de capitalisation. Il est probable que si ce pour-cent n'est pas suffisant, on modifiera le système en accroissant les aspects de répartition, comme cela a été fait au Japon. Les générations futures ne peuvent pas demander un référendum sur une loi qui favorise la majorité des électeurs d'aujourd'hui. Une modification du système dans le sens indiqué ci-dessus est plus facile à faire accepter qu'une augmentation des cotisations.

Au niveau macroéconomique, on aura une épargne dans le système de capitalisation uniquement dans la phase de consolidation des caisses de pension. Dans un état stationnaire, l'épargne des cotisants sera compensée par la consommation des retraités, sans aucune épargne au niveau global.

---

[5] Le versement des rentes aux retraités n'ayant cotisé que quelques années (génération d'entrée) implique aussi un système partiel de répartition.

IV. CONCLUSION

La structure de l'épargne globale continuera de se modifier aux dépens de l'épargne libre (troisième pilier) et on enregistrera vraisemblablement une baisse du pourcentage du produit intérieur brut consacré à l'épargne. Ces deux changements auront des répercussions négatives sur la croissance économique. En effet, la forte productivité marginale du capital (physique) permet d'exclure le cas d'une suraccumulation de ce facteur de production. Dès lors, il faudrait que l'on cesse de pénaliser l'épargne, surtout l'épargne libre des ménages, par rapport à la consommation immédiate.

Il ne faut pas oublier qu'il est beaucoup plus facile de consommer un capital accumulé que de recommencer à épargner. Il suffit de ne plus rénover les immeubles, les usines ou les routes pour qu'il y ait diminution de capital. Dans l'histoire des civilisations, on trouve maints exemples où il a fallu plusieurs générations pour reconstruire un capital qui avait été détruit en peu de temps.

Le progrès technique est un facteur très important de la croissance économique mais il conduit, dans beaucoup de cas, à un vieillissement économique de l'appareil de production. Une nouvelle épargne est indispensable si l'on veut utiliser les techniques modernes de production. Le calcul de ces amortissements n'est pas aisé au niveau global. Si l'on prend la statistique des investissements bruts on peut souvent arriver à la fausse conclusion que l'accumulation du capital est importante tandis que la majeure partie de ces sommes ne servent qu'à remplacer des équipements existants.

L'inflation a complètement transformé la structure et le poids des impôts. La Suisse est devenue un pays où la charge fiscale grevant l'épargne est forte. Il est temps que, à l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis et dans d'autres pays, on envisage des modifications du système fiscal qui suppriment les défauts actuels. A long terme, tout le monde y gagnerait.